



Plan d'action triennal 2004-2005-2006



**mon avenir
à ma manière**



Plan d'action triennal 2004-2005-2006

**mon avenir
à ma manière**

Ce plan d'action triennal a été réalisé sous la coordination du Secrétariat à la jeunesse :

Simon Chabot, secrétaire adjoint
Jean-Paul Riverin, chef de service – Entrepreneuriat et veille stratégique
Caroline Mireault, analyste-conseil en entrepreneuriat

Nous tenons aussi à souligner la collaboration de :

Donatilla Cympaye, analyste-conseil
Joanne Daigle, agente de secrétariat
Mélanie Fiset, conseillère en communication

Des remerciements sont adressés aux membres du comité-conseil du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse pour leur appui à l'élaboration du présent plan d'action et pour leur engagement dans la cause de l'entrepreneuriat :

Martin Bouchard, coprésident
Julie Massicotte, coprésidente
Germain Desbiens
Richard Desjardins
Michael Douglas Kelly
Catherine Ferembach
Alain Fortier
Paul-Arthur Fortin
Patrice Gagnon
Geneviève Huot
Régis Labeaume
Micheline Locas
Catherine Maheu
Gino Reeves

Nous remercions également de leur collaboration à ce travail :

Jean-Noël Vigneault, du ministère de l'Éducation (MEQ)
Marie Chartré, du ministère du Développement économique et régional (MDER)
Sylvie Miguel, du ministère du Développement économique et régional (MDER)

Le Secrétariat à la jeunesse désire de plus souligner l'importante contribution financière du Fonds Jeunesse Québec.

Le présent document a été réalisé par le Secrétariat à la jeunesse :

875, Grande Allée Est, bureau RC-06
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : (418) 643-8864
Numéro sans frais : 1 800 463-5306
Télécopieur : (418) 646-8104
Internet : www.jeunes.gouv.qc.ca
Courriel : secjeunesse@mce.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-42275-9
© Gouvernement du Québec



Message *du premier ministre*

C'est avec beaucoup de fierté que je présente le premier plan d'action triennal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse.

C'est la première fois dans l'histoire du Québec qu'un gouvernement dévoile une stratégie consacrée au développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes et à la promotion des valeurs qui y sont liées. La promotion de cette culture favorisera le développement d'attitudes, de compétences et d'habiletés profitables non seulement aux entrepreneurs de demain, mais également aux futurs employés et à tous les citoyens.

Donner le goût d'entreprendre, voilà le véritable objectif de ce plan d'action. Je demeure convaincu que l'intégration de ces valeurs, dans l'ensemble de la société québécoise et encore davantage chez les jeunes, nous permettra de mieux relever les défis du XXI^e siècle et de bâtir le Québec de demain.

Au moment où les défis qui nous attendent nous imposent de nouvelles façons de faire, les valeurs entrepreneuriales que sont la créativité, le sens des responsabilités, l'autonomie et la solidarité n'ont jamais été aussi indispensables au développement socioéconomique du Québec.

La présente stratégie s'inscrit dans la volonté gouvernementale de tout mettre en œuvre afin que chaque jeune Québécoise et Québécois participe activement à la société. Aucune collectivité ne saurait être vivante et prospère sans la participation pleine et entière de la jeunesse.

L'intégration des valeurs que sous-tend l'entrepreneuriat constitue un passeport pour l'avenir et un atout indéniable pour la réussite. Choisir l'entrepreneuriat, c'est un premier pas vers l'émergence d'une véritable culture de la relève au Québec.

Jean Charest

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
L'EXPOSÉ DE LA SITUATION	9
LES MESURES DU PLAN D'ACTION TRIENNAL	13
1 RECONNAÎTRE L'ÉCOLE COMME UN ÉLÉMENT ESSENTIEL AU RENFORCEMENT DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE CHEZ LES JEUNES ...	14
> Conception d'activités pédagogiques adaptées à l'enseignement primaire, secondaire et collégial	15
> Renforcement de la mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat du MEQ	16
> Développement du Réseau québécois des écoles microentreprises environnementales	16
> Instauration d'un programme Entrepreneuriat-Études	17
> Conception et diffusion d'un outil de promotion favorisant le développement du partenariat enseignants-entrepreneurs	18
> Intégration de l'entrepreneuriat au programme de formation des enseignants et des conseillers en orientation	18
> Organisation d'un colloque annuel regroupant les intervenants en entrepreneuriat jeunesse des milieux scolaire et parascolaire	18
> Soutien à l'organisation des Rendez-vous de la Francophonie en entrepreneuriat	19
> Soutien de projets de recherche se rapportant à la mise en valeur de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat auprès des jeunes ...	19
> Stabilisation du financement et renforcement de certaines activités liées à la promotion de la culture entrepreneuriale	19
2 CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'ÉMERGENCE D'UNE VÉRITABLE CULTURE ENTREPRENEURIALE CHEZ LES JEUNES	22
2.1 SUSCITER L'ENGAGEMENT DU RÉSEAU AFFECTIF	23
> Sensibilisation des parents à l'entrepreneuriat	23
2.2 ASSURER LA MISE À CONTRIBUTION DES ENTREPRENEURS ET DES ENTREPRISES	24
> Incitation des entrepreneurs à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes	24
> Soutien de la démarche intégrée visant à faciliter la relève en se basant sur l'approche adoptée par le Groupement des chefs d'entreprise du Québec	24
> Mise sur pied d'un mécanisme de consultation des regroupements d'entrepreneurs	25

2.3	SENSIBILISER LES ÉLUS MUNICIPAUX À L'ENTREPRENEURIAT	26
	> Prise en considération de l'entrepreneuriat jeunesse dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des élus municipaux	26
2.4	SOUTENIR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION RELATIVES À LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT AUPRÈS DES JEUNES	26
	> Création de postes d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse intégrés dans les Carrefour jeunesse-emploi du Québec (CJE)	26
	> Promotion des activités d'éducation et de sensibilisation à la coopération et à l'économie sociale	28
3	FOURNIR DES STRATÉGIES EFFICACES, ACCESSIBLES ET ADAPTÉES AUX BESOINS DES JEUNES ET DES FUTURS ENTREPRENEURS, POUR RÉALISER LEUR PROJET D'ENTREPRISE	30
3.1	RENDRE ACCESSIBLES UNE INFORMATION ET UNE FORMATION PERTINENTES	31
	> Prise en considération de la dimension «jeune entrepreneur» dans le portail de services en ligne destiné aux entreprises	31
	> Soutien au développement du Portail d'affaires pour les jeunes entrepreneurs (PAJE) des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) de Montréal	31
	> Organisation de sessions de sensibilisation au réseautage	32
	> Élaboration d'une formation de courte durée offerte par le réseau public des Services aux entreprises (SAE) du Québec	32
	> Initiation des jeunes entrepreneurs à l'utilisation du «Qualimètre» et aux «Outils de la qualité» du Mouvement québécois de la qualité (MQQ)	33
3.2	FAVORISER LE TRANSFERT D'EXPERTISE COMME STRATÉGIE À PRIVILÉGIER	34
	> Stabilisation et renforcement du programme de parrainage de la Fondation de l'entrepreneurship	34
3.3	METTRE À CONTRIBUTION LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE	35
	> Offre d'une aide technique spécialisée pour réaliser des projets de microcrédit	35
	LA RÉALISATION DES MESURES DU PLAN D'ACTION TRIENNAL	36
	ANNEXE – RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	38

Les entrepreneurs québécois contribuent, par leurs actions et leurs réalisations, au mieux-être de la population et à l'accroissement de la richesse individuelle et collective sur l'ensemble du territoire qu'ils habitent. L'entrepreneuriat, qui figure parmi les facteurs qui ont façonné le Québec d'aujourd'hui, s'avère donc une variable essentielle pour relever les défis de demain.

> **Introduction**

Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse s'inscrit dans le prolongement d'une décision gouvernementale axée sur le développement d'une véritable culture de l'entrepreneuriat et la promotion des valeurs qui y sont liées auprès des jeunes de toutes les régions du Québec. Le Défi se définit à l'intérieur d'un vaste projet de société. Dans cette perspective, une vision à long terme s'impose, le temps étant un facteur déterminant lorsque de profonds changements d'ordre culturel sont en cause et qu'ils nécessitent l'adoption de nouvelles attitudes. En choisissant de sensibiliser les jeunes à la culture entrepreneuriale, le gouvernement du Québec veut encourager le développement des habiletés nécessaires à la réalisation de leur plein potentiel et assurer ainsi la relève.

C'est dans cet esprit qu'a été conçu le premier plan d'action triennal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. Ce plan est le fruit de consultations faites auprès de nombreux partenaires du réseau québécois de l'entrepreneuriat. Il a été élaboré en étroite collaboration avec les membres du comité-conseil du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse qui s'étaient vu confier le mandat de soutenir les efforts du gouvernement pour définir les actions et les moyens les plus pertinents d'atteindre l'objectif fixé. La démarche privilégiée s'exerce en partenariat et en synergie avec les principaux intervenants engagés dans le développement de l'entrepreneuriat jeunesse sur l'ensemble du territoire québécois.



**> Le Défi
se définit
à l'intérieur
d'un vaste
projet
de société <**

> Voici les lignes directrices qui ont guidé la réflexion gouvernementale :

- > La promotion de la culture entrepreneuriale et le développement de l'entrepreneuriat constituent des facteurs essentiels au développement socioéconomique du Québec.
- > La culture entrepreneuriale favorise le développement d'habiletés et de valeurs qui permettent d'acquérir des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-agir qui sont profitables aux futurs entrepreneurs et employés, en somme, à tous les citoyens.
- > Les entrepreneurs sont à la source du développement des entreprises, et les entreprises sont à la base du développement économique.
- > Le niveau d'activité entrepreneuriale d'une région et d'un pays influe sur leur développement économique respectif.

- > Le développement endogène garantit une meilleure stabilité et une plus grande pérennité des économies locales et régionales. Ainsi, l'entrepreneuriat facilite l'accroissement de la richesse des individus et de la collectivité sur un territoire donné.
- > La logique du développement durable visant à «répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs» doit inspirer les actions qui favorisent la mise en valeur de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat.
- > L'entreprise est définie ici dans son sens large, de manière à englober l'entreprise traditionnelle ou collective (économie sociale sous forme d'organisme à but non lucratif [OBNL] ou de coopérative).
- > L'objectif fondamental de la démarche, soit **la promotion de la culture entrepreneuriale chez les jeunes**, sera atteint en misant sur la contribution de l'ensemble des partenaires socioéconomiques, y compris celle des médias.

Pour assurer la cohérence et la compréhension du plan d'action, les membres du comité-conseil et les partenaires gouvernementaux se sont entendus sur certaines définitions¹ des termes utilisés :

Culture entrepreneuriale

La culture entrepreneuriale est l'ensemble des valeurs et des convictions partagées, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir-agir qui orientent plus ou moins consciemment le comportement des personnes, des institutions et de la population à l'égard de l'entrepreneuriat. En ce sens, la culture entrepreneuriale peut être assimilée à un environnement propice à l'émergence de l'entrepreneuriat et des valeurs entrepreneuriales, ainsi qu'à la reconnaissance de la contribution des entrepreneurs à leur milieu.

Valeurs entrepreneuriales

La culture entrepreneuriale fait appel aux valeurs d'autonomie, de créativité, de responsabilité et de solidarité.

Entrepreneur

De façon générale, l'entrepreneur est considéré comme un réalisateur de projets et, dans un sens plus strict, comme une personne capable de transformer un rêve, une idée, un problème ou une occasion en une entreprise.

Entrepreneuriat

Ce terme désigne l'appropriation et la gestion des ressources humaines et matérielles dans le but de trouver, de proposer et d'implanter des solutions qui permettent de répondre aux besoins des groupes ou des individus. L'entrepreneuriat comporte une attitude qui pousse une ou des personnes à se lancer dans une nouvelle activité et à prendre les moyens pour réaliser un rêve ou un désir, tout en tenant compte des risques de l'aventure.

Entrepreneuriat collectif

Dans ce texte, l'entrepreneuriat collectif est défini à partir de la réalité des entreprises d'économie sociale, c'est-à-dire des coopératives et des organismes à but non lucratif dont la finalité est de produire des biens et des services qui répondent à des besoins économiques et sociaux, individuels ou collectifs. Ces entreprises s'appuient sur un cadre réglementaire qui assure un processus de gestion démocratique.

¹ Ces définitions s'inspirent des écrits de MM. Paul-Arthur Fortin, Yvon Gasse et Jean-Marie Toulouse. La définition de l'entrepreneuriat collectif est celle que reconnaissent le Chantier de l'économie sociale et le Comité ministériel du développement social.

> L'exposé de la situation

> L'importance de l'entrepreneuriat comme facteur de développement

Le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse concrétise la volonté gouvernementale de tout mettre en œuvre pour que chaque jeune puisse se développer pleinement et contribuer de la sorte au façonnement de la société québécoise. Miser sur la jeunesse, c'est non seulement assurer son engagement dans l'essor de la société, mais c'est surtout garantir à la collectivité une source de vitalité et de dynamisme qui la conduit vers une culture de la relève. Non seulement la jeunesse est souvent le moteur des grands changements sociaux, mais surtout elle intègre plus facilement les changements relatifs aux éléments de culture, aux attitudes et aux valeurs. Voilà pourquoi il serait difficilement envisageable de réinventer le Québec et de construire l'avenir sans sa participation.

Quel que soit le projet poursuivi, chacun doit affronter un jour la décision d'entreprendre qui est à la base de toute forme de changement individuel et collectif. Dans cette optique, une culture entrepreneuriale forte demeure le meilleur gage de réussite. C'est d'ailleurs sur la créativité, l'autonomie, le leadership, le sens des responsabilités et la solidarité, des valeurs entrepreneuriales largement reconnues, que reposent souvent les succès obtenus dans des domaines aussi diversifiés que les arts, la culture, le sport, les études, le travail ou les affaires.

Cela s'avère encore plus vrai dans un contexte où il est établi que les entrepreneurs et les entreprises qu'ils exploitent, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), concourent de façon déterminante au développement et à la croissance économique de leur communauté et de leur région. Le lien entre le niveau d'entrepreneuriat d'une région ou d'un pays et son développement économique semble se confirmer à la lumière des études du Global Entrepreneurship Monitor (GEM)² : « En conformité avec les résultats des années précédentes, la croissance économique nationale est associée à un haut taux d'entrepreneurship. Plus spécifiquement, la corrélation entre l'activité entrepreneuriale d'une année et la croissance du produit intérieur brut, deux ans plus tard, est positive et significative. »

L'influence des nouvelles initiatives entrepreneuriales est déterminante, car démarrer une nouvelle entreprise et relancer une entreprise existante stimulent la productivité et augmentent la compétitivité, dans la mesure où d'autres entreprises sont forcées de réagir en réussissant mieux et en innovant³. Une analyse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), effectuée en 1998, concluait également à l'importance de la contribution des nouvelles entreprises qui apportent une diversification de l'industrie de base sur un territoire par l'établissement de pôles de croissance et l'émergence de pouvoirs d'attraction et d'effets boule de neige.



2. Le projet de recherche international Global Entrepreneurship Monitor (GEM) a été lancé en 1997 par les professeurs Bill Bygrave, du Babson College, Michael Hay, de la London Business School (LBS), et Paul Reynolds, professeur associé au Babson College et à la LBS. L'objectif principal est de mieux comprendre la relation entre l'entrepreneuriat et la croissance économique au moyen d'une analyse empirique du phénomène entrepreneurial effectuée dans divers pays et échelonnée sur plusieurs années.

3. Commission des communautés européennes, Direction générale de l'entreprise, *Livre Vert – L'esprit d'entreprise en Europe*, 2003.

Il faut aussi mentionner que ce sont de plus en plus les nouvelles PME qui créent la majorité des nouveaux emplois. La tendance se vérifie ici comme ailleurs. Au Québec, les PME participent activement à la croissance économique et emploient près de 45 % de la main-d'œuvre. Mentionnons qu'environ 75 % d'entre elles ont moins de 5 employés et 98 % en comptent moins de 100. Ces dernières ont créé plus de 90 % des nouveaux emplois en 2002⁴. Pour leur part, selon les estimations du GEM 2003, les nouvelles entreprises (en activité depuis moins de 42 mois) généreraient 5 % des nouveaux emplois, toutes catégories confondues. C'est donc dire que l'entrepreneuriat a des répercussions importantes sur l'emploi.

En somme, selon M. Yvon Gasse, professeur titulaire à l'Université Laval, « les PME dynamisent le milieu par la création d'emplois, l'exploitation des ressources, l'utilisation des talents et de la créativité des personnes, l'émulation auprès de la population, surtout auprès des jeunes, et aussi par la diversification et la complémentarité des entreprises, petites et grandes, en assurant ainsi une certaine stabilité et une meilleure pérennité des économies locales et régionales⁵ ».

Les faits continuent de s'accumuler pour prouver l'existence d'une relation étroite entre le niveau d'activité entrepreneuriale et le niveau subséquent de croissance économique d'un territoire. Par conséquent, l'absence d'un tissu entrepreneurial fort constitue un obstacle au développement socioéconomique d'un territoire. Cette carence nuit à la capacité de contrer les effets pervers de la forte concurrence liée à la mondialisation et à la libération des marchés, à la fermeture d'une usine ou au déménagement d'un employeur. Dans le contexte où la faible mise en valeur de la culture entrepreneuriale dans une communauté a des répercussions négatives sur la création d'emplois, il est possible d'affirmer que les inégalités quant au tissu entrepreneurial entre les régions du Québec, par exemple, se répercutent directement sur leur niveau de développement économique.

Promouvoir une véritable culture entrepreneuriale constitue donc la meilleure avenue afin qu'émergent de nouvelles entreprises et que se créent de nouveaux emplois sur un territoire à court, à moyen et à long terme. Miser sur les jeunes, c'est la meilleure garantie d'y parvenir.

> **La création d'entreprises au Québec**

Bien que des efforts aient été déployés avec succès au cours des dernières années, la situation globale de l'entrepreneuriat au Québec demeure plutôt fragile. Les données recueillies par plusieurs études (GEM, BMO, CIBC) ont effectivement permis d'établir certains constats en ce sens.

Les rapports du GEM Québec démontrent entre autres :

- > Un faible pourcentage de personnes ayant l'intention de créer une entreprise au cours des dernières années. À titre d'exemples, le pourcentage n'était que de 7,6 % en 2002 au Québec comparativement à 11,7 % au Canada, dont 15,7 % dans l'Ouest, 12,6 % en Ontario et à 14,7 % dans l'ensemble des pays du GEM. L'année 2003 fait exception, le taux québécois (8,5 %) étant égal au taux observé au Canada.

4. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Québec – *Regard sur la PME*, 2003.

5. Yvon GASSE, *L'influence du milieu dans la création d'entreprises*, Organisation et territoires, printemps-été 2003, p. 49.

> Un nombre d'entreprises en création plutôt instable. En effet, 8,1 % des adultes québécois étaient en voie de démarrer leur entreprise en 1999 comparativement à 3,3 % en 2000, à 6,5 % en 2001 et à 4,0 % en 2002. Ce dernier pourcentage plaçait le Québec loin derrière l'ouest du pays (7,9 %) et l'Ontario (6,3 %). En 2003, c'est 4,8 % des adultes québécois qui tentaient l'aventure entrepreneuriale. Ce résultat place le Québec derrière les provinces de l'ouest (6,8 %) et légèrement devant l'Ontario (3,6 %).

On peut présumer que des facteurs conjoncturels tels que le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la crise de la vache folle, le conflit canado-américain entourant le bois d'œuvre, les incendies de forêts et la panne d'électricité survenue en Ontario ont eu un effet négatif dans l'Ouest et plus particulièrement en Ontario, ce qui explique les variations importantes constatées en 2003.

> Une proportion de propriétaires-dirigeants d'entreprise plus faible au Québec que dans le reste du Canada. De 1999 à 2001, la moyenne s'établissait à 12,9 % ici contre 14,3 % au Canada. En 2003, les premières analyses du GEM indiquaient un taux de 10,7 % au Québec contre 11,5 % au Canada.

Une étude réalisée par le ministère du Développement économique et régional (MDER) démontre, entre 1984 et 1999, une baisse continue de la création nette d'entreprises au Québec; des 42 000 entreprises créées en 1984, ce nombre est passé à 32 600 en 1999. Mentionnons de plus qu'une étude menée récemment par la Banque de Montréal⁶ indique que le solde net de création d'entreprises au Québec de 1998 à 2002, est quasi nul (0,3 %) comparativement au reste du Canada (3 %), en raison du nombre élevé de fermetures d'entreprises. Selon la CIBC⁷, le nombre d'entreprises de moins de 50 employés aurait même diminué de 0,7 % en 2002. Pour leur part, les résultats d'une étude faite par le MDER en 2001, à partir des données de Statistique Canada⁸, démontrent que près de 50 % des entreprises québécoises ferment leurs portes avant ou durant leur troisième année d'existence et que 35 % survivent après cinq ans d'exploitation. Seulement 20 % des entreprises célèbrent leur dixième anniversaire.

> **Un portrait statistique de l'esprit d'entreprise des jeunes au Québec**

Différentes études démontrent l'existence de la culture entrepreneuriale chez les jeunes Québécois. Celle du GEM, par exemple, indique que 97,1 % des 18 à 24 ans et 91,1 % des 25 à 34 ans considèrent que l'acte d'entreprendre est respecté dans la société québécoise. En outre, 40 % des 18 à 24 ans estiment posséder les capacités et les compétences pour lancer une entreprise contre 52,7 % chez les 25 à 34 ans. Globalement, ce sont en moyenne 47 % des Québécois de 18 à 64 ans qui considèrent posséder ces capacités, un pourcentage inférieur à la moyenne canadienne, qui est de 53,4 %, et nettement plus faible que celui des résidents de l'Ouest qui, dans une proportion de 58,8 %, affirment détenir les compétences pour lancer une entreprise⁹.

Bien qu'ils jouent un rôle de premier plan pour stimuler l'esprit d'entreprise, les entrepreneurs et leurs activités quotidiennes sont peu connus de la population en général et des jeunes en particulier. Dans le premier cas, par comparaison avec d'autres pays ou régions du Canada, une faible proportion de Québécois affirment connaître personnellement un entrepreneur: 29,1 % contre 42,1 % dans l'Ouest et 39,7 % en Ontario, la moyenne canadienne se situant à 37,9 % et à 40,7 % dans les autres pays étudiés par le GEM¹⁰. Quant aux jeunes, les proportions sont comparables ici et au Canada.

6. BMO Groupe financier, *In search of Canada's small business hotbeds*, mars 2003.

7. CIBC, *Les PME au Canada – Une force en pleine croissance*, septembre 2003.

8. MDER, *Taux de survie des entreprises au Québec et taux de passage*, mars 2001.

9. Nathaly RIVERIN, *Données préliminaires*, GEM Québec 2003, janvier 2004.

10. *Idem*, *op.cit.*

Un sondage réalisé récemment auprès des élèves du secondaire et du collégial¹¹, pour le compte du Secrétariat à la jeunesse (SAJ), révèle que seulement 57 % d'entre eux disent avoir été sensibilisés à l'entrepreneuriat au cours de leurs études. Il s'agit donc d'un thème qui pourrait être davantage abordé lors d'activités scolaires. Un rapprochement de l'école et de l'entrepreneur s'impose.

De plus, ce sondage démontre que 64 % des jeunes interrogés ont exprimé leur intention de démarrer un jour leur entreprise. Si l'idée d'entreprendre est exprimée par plusieurs jeunes, elle se concrétise rarement. À preuve, à l'Université Laval, la proportion d'étudiants qui cherchent activement à démarrer une entreprise ou à travailler à leur compte était de 3,2 % en comparaison de 32,5 % qui avaient déjà songé à démarrer une entreprise ou à travailler à leur compte¹².

Enfin, l'enquête du GEM permet de conclure que les Québécois de 18 à 24 ans se dirigent plus tardivement vers l'entrepreneuriat que les répondants du même âge des autres pays étudiés par le GEM. D'ailleurs, selon les données de la CIBC portant sur les PME canadiennes, seuls 17 % des propriétaires de microentreprises ont moins de 40 ans.

Une étude réalisée¹³ en 1989 pour le compte du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT) démontrait que 78,4 % des jeunes Québécois qui décident de créer leur entreprise le font principalement en raison des mauvaises conditions de travail qui caractérisaient leurs emplois antérieurs : insatisfaction, précarité et licenciement. Douze ans plus tard, dans un contexte économique nettement plus dynamique, le rapport du GEM en arrive presque à la même conclusion : près d'un nouvel entrepreneur sur deux se lance en affaires par nécessité, c'est-à-dire en réaction à un marché du travail insatisfaisant plutôt que par occasion d'affaires (46,4 % contre 53,6 %). Sur ce point, le Québec se démarque nettement du reste du Canada : 28,1 % en comparaison de 66,7 %. En Ontario, les proportions sont respectivement de 11,5 % et 80,8 %. En 2003, la situation s'est grandement améliorée au Québec en raison d'un marché de l'emploi plus favorable.

Il appert que la prochaine décennie sera marquée par des pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs et par un renouvellement du bassin de main-d'œuvre, ce qui rendra accessibles des emplois intéressants. À vrai dire, jamais le marché du travail n'aura été aussi attrayant pour les jeunes. Dès lors, l'entrepreneuriat devra se présenter comme une aventure très enrichissante et attrayante pour eux. Valoriser la carrière d'entrepreneur constitue l'un des objectifs les plus importants du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse.

11. Groupe Jeunesse 2000, *Perceptions et attitudes des jeunes du secondaire et du collégial à l'égard de l'entrepreneuriat*, mai 2003.

12. Yvon GASSE et Maripier TREMBLAY, *L'entrepreneuriat à l'Université Laval : Intérêts, intention, prévalence et besoins des étudiants*, 2002.

13. Jean LORRAIN, *Les jeunes entrepreneurs québécois*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1990.

Les mesures *du plan d'action triennal*

Partant des pistes de réflexion et des constats énoncés précédemment, une série de mesures visant à atteindre l'objectif principal du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse a été élaborée.

Les mesures ont été définies en tenant compte de la réflexion menée par les membres du comité-conseil du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et des commentaires recueillis auprès de nombreux spécialistes interrogés lors des consultations menées dans tout le Québec. Plusieurs études effectuées sur le sujet ainsi que certaines expériences réalisées à l'étranger ont également servi à l'élaboration du plan d'action.

La série de mesures retenues s'articule autour de trois axes d'intervention.

- > Reconnaître l'école comme un élément essentiel au renforcement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes.
- > Créer un environnement propice à l'émergence d'une véritable culture entrepreneuriale chez les jeunes.
- > Fournir des stratégies efficaces, accessibles et adaptées aux besoins des jeunes et des futurs entrepreneurs, pour réaliser leur projet d'entreprise.

La majorité des mesures s'adresse directement aux jeunes. Il peut s'agir d'initiatives nouvelles ou d'une bonification de services déjà offerts. Pour les réaliser, le gouvernement du Québec a décidé de miser sur l'expertise et la compétence de différents partenaires du réseau québécois de l'entrepreneuriat.



➤ **Axe 1**

*Reconnaître l'école
comme un élément essentiel
au renforcement de la culture
entrepreneuriale chez les jeunes*



● **Axe 1**

L'école doit contribuer activement au renforcement de la culture entrepreneuriale dans les programmes et les activités scolaires en vue de permettre aux jeunes d'acquérir les habiletés et les valeurs entrepreneuriales. Cet objectif rejoint l'esprit du projet éducatif du ministère de l'Éducation (MEQ). Celui-ci veut notamment amener l'élève à entreprendre et à mener à terme des actions orientées vers la réalisation de soi et le plein engagement dans la vie sociale. Rappelons que l'entrepreneuriat figure parmi les cinq domaines généraux de formation retenus dans le cadre de ce projet.

La formation, actuellement axée sur le concept de l'employabilité, doit aussi permettre la réalisation du potentiel entrepreneurial des individus et des collectivités. Les établissements d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire paraissent comme des lieux privilégiés de mise en valeur de la culture entrepreneuriale. Ils peuvent transmettre tout autant les attitudes et les valeurs qu'elle sous-tend, que les connaissances et les savoir-faire qu'elle nécessite.

> **Objectif 1**

Concevoir et diffuser, dans le cadre des programmes scolaires du primaire, du secondaire et du collégial, des outils de sensibilisation à l'entrepreneuriat

Moyen 1

Conception d'activités pédagogiques adaptées à l'enseignement primaire, secondaire et collégial

La présente mesure, en s'appuyant sur l'expertise du MEQ, tend à outiller convenablement les enseignants de ces trois ordres d'enseignement. Elle les aidera à concevoir des activités pédagogiques qui véhiculeront, d'une manière efficace, la notion d'entrepreneuriat individuel et collectif auprès des élèves.

L'objectif à atteindre est de soutenir les initiatives des enseignants axées sur la vulgarisation des compétences entrepreneuriales. La démarche s'inscrit dans les orientations relatives aux activités complémentaires approuvées par le MEQ, tant au primaire qu'au secondaire, ainsi que dans le cadre de la formation collégiale. Les élèves recevront une formation adaptée à leur niveau d'apprentissage en entrepreneuriat. Les formations, en se succédant, constitueront non seulement un renforcement des acquis, mais aussi un enrichissement des connaissances.

Au primaire, l'enseignement de l'entrepreneuriat devra encourager les élèves à acquérir des qualités personnelles comme l'autonomie, la créativité, le sens des responsabilités et la solidarité, parce qu'elles contribuent au développement d'une attitude entrepreneuriale. Des activités pédagogiques autonomes et actives devront alors leur être proposées, y compris la réalisation de projets et l'apprentissage par le jeu.

Au secondaire, l'acquisition de ces qualités continuera d'être pertinente. De plus, l'enseignement de l'entrepreneuriat devra éveiller les élèves au fait que la carrière d'entrepreneur figure parmi les choix qui leur sont offerts. L'apprentissage par l'action sera davantage privilégié, et le processus de création d'entreprises pourra être abordé.

Au collégial, la formation à l'entrepreneuriat inclura des activités précises portant sur la création et la gestion d'une entreprise. De plus, elle encouragera la réalisation de véritables projets d'affaires en guise d'initiation pratique.

Objectif 1 – moyen 1 suite

La démarche suppose aussi la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement pour les enseignants. Dans ce contexte, les commissions scolaires et les cégeps seront invités à désigner les spécialistes ou les enseignants, parmi les membres de leur personnel, qui seront inscrits au programme. Il est prévu de former 200 personnes au cours des deuxième et troisième années du projet, la première étant consacrée à l'élaboration et à la diffusion des outils. Au terme de leur formation, elles pourront devenir des agents multiplicateurs qui en formeront d'autres au sein de leur organisation.

Moyen 2

Renforcement de la mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat du MEQ

Le MEQ administre la mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat qui vise à favoriser l'émergence et la réalisation en milieu scolaire de projets liés à l'entrepreneuriat.

Production par le MEQ de documents de soutien pour le volet 1 « Entrepreneuriat étudiant » de la mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat

Le premier volet de la mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat vise les élèves inscrits à un projet « Entrepreneuriat étudiant » du Concours québécois en entrepreneuriat. Il s'adresse à ceux qui étudient à temps plein dans un établissement d'enseignement primaire, secondaire ou collégial, privé ou public. Il existe actuellement un guide administratif destiné aux enseignants. Outre celui-ci, il est proposé de leur fournir des outils qui leur permettront de guider l'étudiant dans la concrétisation de projets à valeur entrepreneuriale.

Élaboration et expérimentation de stratégies pédagogiques dans le cadre du volet 2 « Activité de sensibilisation » de la mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat

Le volet 2 offre aux élèves l'occasion de participer, sur une base volontaire, à une activité hors programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat d'une durée de 15 heures.

Il n'a pas été possible jusqu'à maintenant d'exploiter tout le potentiel que présente ce dernier volet. La mesure prévoit le développement de différentes stratégies pédagogiques afin que les commissions scolaires et les collèges puissent proposer un cadre stimulant susceptible de favoriser la participation des élèves inscrits à la formation professionnelle et technique.

Moyen 3

Développement du Réseau québécois des écoles microentreprises environnementales

Accroissement du nombre d'écoles microentreprises environnementales au primaire

Le Réseau québécois des écoles microentreprises environnementales regroupe actuellement 30 écoles primaires réparties dans plusieurs régions du Québec. L'expérience permet de faire connaître aux jeunes de la maternelle à la sixième année les valeurs entrepreneuriales et environnementales. C'est en effet dans une microentreprise qu'ils apprennent à recycler plusieurs types de matériaux dont certains servent à la fabrication artisanale de différents produits. Ces activités, qui sont intégrées dans le programme scolaire, les sensibilisent à la protection de l'environnement et les aident à acquérir des valeurs et des attitudes entrepreneuriales, telles la créativité, la confiance en soi, l'autonomie, l'esprit d'équipe, la solidarité et la ténacité.

Mentionnons que le concept est issu d'une expérience menée en 1987 par l'école Saint-Pierre d'Alma et Alcan. Il y a quatre ans, quatre partenaires ont formé le Réseau québécois des écoles microentreprises environnementales : la Fédération des commissions scolaires du Québec, RECYC-QUÉBEC, l'Institut de la Fondation de l'entrepreneurship et Alcan.

La présente mesure permettra d'assurer la croissance du réseau, c'est-à-dire de maintenir le rythme de développement annuel à au moins une dizaine de nouvelles écoles. Ainsi, au cours des trois prochaines années, 30 écoles s'ajouteront à ce réseau.

Élaboration d'un concept d'école microentreprise environnementale au premier cycle du secondaire

Il s'agit d'élaborer, dans un premier temps, un concept de microentreprise adapté au premier cycle du secondaire, en s'inspirant de l'expérience des microentreprises environnementales vécue au primaire. Les deux années subséquentes, cinq écoles microentreprises environnementales seront annuellement inaugurées au secondaire. Mentionnons qu'il n'existe actuellement aucune activité de cette nature au secondaire.

> Objectif 2

Offrir aux jeunes du secondaire un programme professionnel en entrepreneuriat

Moyen 1

Installation d'un programme Entrepreneuriat-Études

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) s'est associée aux Jeunes Entreprises du Québec (JEQ) afin de développer un cours optionnel intitulé *Lancement d'une entreprise*. Ce cours a été élaboré à partir de trois programmes reconnus par le MEQ : *Lancement d'une entreprise* (programme de formation professionnelle de 330 heures), *Initiation à la vie économique* (cours obligatoire de cinquième secondaire) et *Mini-entreprise* (un programme d'activités étudiantes offert par les JEQ).

Sous l'impulsion du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, l'expérimentation, qui a débuté le 2 septembre 2003 à l'école secondaire Saint-Laurent, se poursuivra en septembre 2004 et sera étendue à deux autres écoles de la CSMB.

Dans le cadre de la présente mesure, la participation d'un troisième partenaire, la Fondation de l'entrepreneurship, permettra d'enrichir l'expérimentation, d'en mesurer les résultats et de soutenir l'équipe des formateurs et des conseillers.

Dans le contexte de la réforme du curriculum au secondaire, les promoteurs envisagent de travailler conjointement aux axes suivants :

- expérimenter l'option *Lancement d'une entreprise* de niveau cinquième secondaire dans trois établissements de la CSMB;
- enrichir le programme d'une évaluation des expérimentations et d'une étude comparative avec d'autres initiatives offertes au Québec et dans le monde;
- produire un guide d'implantation du programme, un matériel pédagogique (guide du maître et de l'élève) et un site Internet de formation;
- mettre en œuvre un plan de communication et de promotion de l'option *Lancement d'une entreprise* de cinquième secondaire;
- rendre l'option accessible à toutes les écoles secondaires intéressées du Québec;
- élargir le concept de formation à celui d'un programme Entrepreneuriat-Études qui s'ajuste au parcours des premier et deuxième cycles du secondaire;
- rendre le programme entrepreneurial disponible à toutes les écoles secondaires intéressées du Québec.

> **Objectif 3**

Sensibiliser le personnel enseignant et les établissements d'enseignement à l'avantage de mettre à contribution les entrepreneurs lors d'activités scolaires

Moyen 1

Conception et diffusion d'un outil de promotion favorisant le développement du partenariat enseignants-entrepreneurs

Ce moyen de communication incitera les enseignants à mettre à profit l'expérience des entrepreneurs et l'expertise des intervenants qui se consacrent au développement de l'entrepreneuriat lors d'activités scolaires. Les entrepreneurs pourraient, par exemple, être invités à livrer un témoignage aux jeunes et à partager leur expérience. De plus, il servira à présenter les activités et les organismes liés à la mise en valeur de la culture entrepreneuriale et au développement de l'entrepreneuriat auprès des élèves. Cet outil de communication sera développé sous la coordination du MEQ.

> **Objectif 4**

Sensibiliser à l'entrepreneuriat les futurs enseignants et conseillers en orientation

Moyen 1

Intégration de l'entrepreneuriat au programme de formation des enseignants et des conseillers en orientation

La présente mesure prévoit, avec la collaboration des universités, l'intégration de la notion d'entrepreneuriat dans le programme universitaire de formation des enseignants et des conseillers en orientation. Elle vise à faire en sorte que la formation encourage tout aussi bien la diffusion des valeurs entrepreneuriales que le dépistage du potentiel entrepreneurial ou, encore, la promotion de la pédagogie par projets. Il faudra aussi veiller à ce que les enseignants et les conseillers en orientation comprennent bien ce qu'est l'entrepreneuriat collectif de façon générale. L'exercice sera piloté par le MEQ.

> **Objectif 5**

Repérer et diffuser les formules éprouvées favorisant l'émergence des valeurs, des attitudes et des compétences entrepreneuriales chez les jeunes

Moyen 1

Organisation d'un colloque annuel regroupant les intervenants en entrepreneuriat jeunesse des milieux scolaire et parascolaire

Plusieurs expériences sont actuellement menées dans le cadre d'activités scolaires et parascolaires. Certaines d'entre elles sont innovatrices. À l'avant-garde, elles constituent des modèles à partager. De ce fait, l'objectif est de créer un lieu d'échange en organisant un colloque annuel réunissant les initiateurs de projets et les différents intervenants voués à la diffusion de l'entrepreneuriat et de ses valeurs en milieu scolaire.

Cette activité d'une journée, organisée en collaboration avec la Fondation de l'entrepreneurship, s'adressera aux principaux acteurs visés, soit : les enseignants, les membres des conseils d'établissement, les présidents de commissions scolaires, les directeurs généraux, les cadres scolaires et les autres intervenants qui gravitent autour de l'école.

Moyen 2

Soutien à l'organisation des Rendez-vous de la Francophonie en entrepreneuriat

Les Rendez-vous de la Francophonie en entrepreneuriat prendront la forme d'une vidéoconférence internationale de trois heures à laquelle participent des étudiants de l'enseignement supérieur et des entrepreneurs potentiels venant de plusieurs pays francophones. L'objectif à atteindre est de renforcer la culture entrepreneuriale auprès de ces étudiants. Il s'agit en fait d'une large plate-forme pour discuter et pour définir, en s'inspirant des expériences de chacun, les avenues les plus prometteuses d'un entrepreneuriat diversifié.

Ces rendez-vous reposent sur un partenariat auquel sont associés, entre autres organismes, le Forum francophone des affaires, l'Agence universitaire de la Francophonie et le ministère des Relations internationales du Québec (MRI).

L'ajout d'un volet régional à l'événement, offrira l'occasion de discuter, sur les plans local et régional, des thèmes abordés à la conférence internationale. Seront mis à contribution, pour la réalisation de ce volet, les établissements d'enseignement collégial et universitaire, ainsi que des organismes déjà engagés dans la promotion de l'entrepreneuriat en région.

> Objectif 6

Mettre l'université à contribution afin de promouvoir la culture entrepreneuriale et l'entrepreneuriat auprès des jeunes

Moyen 1

Soutien de projets de recherche se rapportant à la mise en valeur de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat auprès des jeunes

La présente mesure a pour objet d'enrichir la réflexion amorcée dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, notamment au regard de la mise en valeur de la culture entrepreneuriale. Elle permettra d'abord d'évaluer les résultats obtenus dans le prolongement de la démarche et de définir les orientations ultérieures. Elle pourra aussi aider lors de la recherche de solutions concernant différentes questions liées au développement de l'entrepreneuriat jeunesse ou encore financer des expériences pilotes. Ce sont les universités qui seront généralement mises à contribution pour la réalisation de ces projets.

> Objectif 7

Consolider l'action des réseaux voués à la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes lors d'activités parascolaires

Moyen 1

Stabilisation du financement et renforcement de certaines activités liées à la promotion de la culture entrepreneuriale

Certains organismes favorisent la promotion de l'entrepreneuriat auprès de jeunes dans l'ensemble des régions du Québec. Leur efficacité est largement reconnue. La stabilisation et l'accroissement du financement de certaines activités liées au renforcement de la culture entrepreneuriale sont essentiels. Cela mettra fin à l'incertitude permanente dans laquelle se retrouvent ces organismes au moment de la reconduction de l'aide financière qui leur est généralement accordée. Une grande partie des efforts ainsi déployés demeurent improductifs et ne contribuent pas à l'atteinte de leurs objectifs.

Objectif 7 - moyen 1 suite

La présente mesure permettra d'assurer la collaboration et la mobilisation des partenaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse.

Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec (ACEE)

L'ACEE sensibilise à l'entrepreneuriat les jeunes de 18 à 25 ans depuis plus de dix ans. La mission de l'ACEE est d'implanter des clubs dans les cégeps publics et privés ainsi que dans les universités. Elle souhaite aussi élargir son action aux centres de formation qui décernent des diplômes d'études professionnelles (DEP) au secondaire.

Fondé en 1991, cet organisme à but non lucratif compte actuellement 70 clubs, dont 48 sont implantés dans les cégeps et 22, dans les universités. L'ACEE travaille à sensibiliser les jeunes à la carrière d'entrepreneur.

Par ailleurs, les clubs s'efforcent de faire prendre conscience aux jeunes de l'importance d'un réseau de contacts efficace en les encourageant à établir des liens personnels et professionnels durant leurs études. Ils les incitent aussi à découvrir les organismes d'aide au développement économique et d'aide au démarrage d'entreprises qui font partie de leur milieu.

Outre la création des clubs, l'ACEE organise un colloque annuel, publie le bulletin *Info-Clubs*, gère un site Internet et a créé une communauté virtuelle qui offre aux jeunes l'occasion d'échanger en ligne de l'information sur leur club respectif et d'établir des partenariats.

D'année en année, l'organisme éprouve de plus en plus de difficultés à assurer son financement. Il lui est difficile dans ce contexte de favoriser l'expansion du réseau, les efforts déployés consistant plutôt à maintenir les acquis.

Étant donné l'importance de l'engagement de cet organisme dans le secteur de l'enseignement au Québec et les effets directs de ses interventions sur l'émergence de l'entrepreneuriat chez des jeunes, le gouvernement du Québec a décidé d'accentuer son soutien à l'ACEE en vue :

- de consolider l'action de l'association auprès des clubs existants;
- d'élargir le réseau des clubs aux centres de formation qui décernent le DEP du secondaire dans la perspective d'y créer une cinquantaine de clubs;
- de compléter le réseau collégial en créant une quarantaine de clubs;
- d'élargir le réseau universitaire d'une trentaine de nouveaux clubs en ciblant davantage les secteurs et les domaines d'études par faculté ou département.

Concours québécois en entrepreneurship

Le Concours québécois en entrepreneurship est né en 1998 de la fusion de trois concours qui existaient dans les réseaux des commissions scolaires, des cégeps et des universités. Le premier concours s'est tenu en 1998-1999. La coordination des activités relatives à la réalisation du Concours est assurée par un organisme à but non lucratif, dont la mission est de favoriser le développement de l'entrepreneuriat au Québec.

Rappelons que les projets présentés en 2003 étaient répartis en deux groupes.

- Les initiatives entrepreneuriales concernent les élèves et les étudiants qui ont réalisé des projets faisant appel à leurs habiletés d'entrepreneur (4 185 dossiers soumis).
- La création d'entreprises touche les adultes qui veulent se lancer en affaires et les nouveaux propriétaires d'entreprise (1 031 projets soumis).

Le Concours a connu, au cours des dernières années, une évolution accélérée. Il s'est imposé comme un événement majeur dans le réseau des intervenants québécois liés à l'éducation en entrepreneuriat. En effet, le bilan du Concours québécois en entrepreneurship est éloquent. L'édition 2003 a atteint près de 100 000 participants qui ont présenté plus de 5 000 projets.

Compte tenu de la croissance rapide du Concours, le réseau de bénévoles qui l'appuie ne suffit plus à la tâche. Les difficultés sont davantage palpables en région où la logistique est souvent complexe.

La présente mesure prévoit le maintien de l'engagement des grands partenaires gouvernementaux à ce concours et l'ajout d'un montant supplémentaire à même les crédits du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, afin d'assurer la coordination régionale et de stabiliser le financement des activités de l'organisme.

Jeunes Entreprises du Québec (JEQ)

À l'instar des *Juniors Achievement*, mouvement fondé aux États-Unis en 1919, les JEQ, qui existent ici depuis 1962, visent à éduquer les élèves aux valeurs de l'entreprise, à les aider à comprendre les affaires et l'économie et à leur permettre de développer des aptitudes d'entrepreneurs et de leaders.

La formule, présente dans plus de 100 pays, touche près de 5,2 millions de jeunes chaque année. Au Québec, en 2001-2002, environ 4 000 élèves ont participé à une de ces activités.

Du primaire au collégial, voici les principaux programmes qu'offrent les JEQ :

1. *Initiation aux affaires* qui permet un premier contact avec le fonctionnement des affaires et du système d'entreprise.
2. *Les études : un choix économique* qui sensibilise les jeunes à l'importance des études ainsi qu'au coût économique et personnel du décrochage scolaire.
3. *Comprendre les affaires* qui informe sur le rôle et la place des entreprises dans le développement économique.
4. *Mini-entreprise* qui offre la possibilité de lancer et d'exploiter une entreprise.
Le concept de mini-entreprise a déjà été utilisé par certains intervenants en dehors de l'école pour rejoindre les décrocheurs. L'expérience témoigne de son adaptabilité.

En s'appuyant sur un réseau de bénévoles, l'organisme travaille depuis quelque temps au renforcement de ses activités en région. Toutefois, compte tenu de leur manque de ressources, les JEQ sont implantées de façon très inégale dans les régions du Québec.

La présente mesure prévoit soutenir les efforts de l'organisme pour assurer la coordination et l'expansion de son action en région.

➤ **Axe 2**

*Créer un environnement propice
à l'émergence d'une véritable culture
entrepreneuriale chez les jeunes*



● Axe 2

L'émergence d'une culture entrepreneuriale nécessite un environnement favorable. En dehors de l'école, qui demeure un lieu privilégié d'intervention, certains acteurs contribuent à créer un contexte propice à la diffusion de cette culture, et leur influence peut s'avérer déterminante. Il importe de les sensibiliser à l'importance de leur rôle dans le développement des qualités entrepreneuriales chez les jeunes. Diverses actions concerneront notamment les parents, les entrepreneurs et les élus municipaux. Des moyens seront également mis en œuvre afin que soit implanté un réseau de personnes-ressources vouées à la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse dans leur milieu.

2.1 *Susciter l'engagement du réseau affectif*

> **Objectif 1**

Conscientiser les proches, plus particulièrement la famille, à l'importance de faciliter l'émergence de la culture entrepreneuriale

Moyen 1

Sensibilisation des parents à l'entrepreneuriat

Les enfants auront l'occasion de développer leur qualité d'entrepreneurs dans des familles favorisant l'indépendance d'esprit et d'action, le sens des responsabilités et la créativité. D'ailleurs, l'importance et l'influence de la famille ont été démontrées dans de nombreuses études. De fait, la majorité des entrepreneurs viennent d'une famille dans laquelle le père ou la mère est en affaires.

L'influence de la famille se fait sentir à l'étape du prédémarrage et du démarrage d'une entreprise. Le soutien des proches permet alors aux jeunes entrepreneurs de surmonter les nombreux obstacles. À l'inverse, le manque d'encouragement et d'appui peut avoir des conséquences négatives et déterminantes qui les empêcheront bien souvent de se lancer en affaires ou de persévérer.

L'application de la présente mesure se fera en collaboration avec les grands regroupements de parents et les autres partenaires du milieu de l'éducation. Elle permettra de rejoindre les parents et de les inciter à soutenir le développement des habiletés entrepreneuriales de leurs enfants ainsi qu'à encourager leurs initiatives dans le domaine.

Dans le cadre des principales activités des regroupements de parents (colloques annuels, réunions du conseil d'administration, rencontres des instances régionales, etc.), il importera de promouvoir l'importance de développer les valeurs et les attitudes entrepreneuriales des jeunes lors de conférences et d'ateliers.

De plus, des groupes de discussion permettront de définir les moyens de sensibiliser davantage les parents à l'entrepreneuriat.

2.2 ASSURER LA MISE À CONTRIBUTION DES ENTREPRENEURS ET DES ENTREPRISES

> Objectif 1

Favoriser le rapprochement de l'entrepreneur et de l'école

Moyen 1

Incitation des entrepreneurs à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes

L'engagement des entrepreneurs constitue un facteur essentiel pour la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes. En effet, ils sont souvent perçus comme des modèles pour les jeunes qui désirent se lancer en affaires. C'est dans cet esprit qu'il faut encourager les entrepreneurs à promouvoir et à développer l'entrepreneuriat auprès des jeunes.

La présente mesure s'inscrit dans le prolongement de celle qui a été citée précédemment visant la promotion auprès des enseignants de l'importance d'établir un partenariat avec les entrepreneurs. Les entrepreneurs seront tout d'abord invités à répondre positivement aux invitations des enseignants, puis à participer à d'éventuelles activités pédagogiques. Ils seront également conviés à participer à diverses activités comme celles des clubs d'entrepreneurs étudiants, du Concours québécois en entrepreneurship, des JEQ, de Jeune Coop, des coopératives jeunesse de services et de Place aux jeunes. Les agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse, dont les fonctions sont décrites plus loin (p. 26), joueront un rôle déterminant pour la réalisation de cette mesure. Les associations d'affaires et les regroupements d'entrepreneurs pourront aussi collaborer.

> Objectif 2

Encourager les entrepreneurs, notamment les propriétaires d'entreprise familiale, à planifier leur relève

Moyen 1

Soutien de la démarche intégrée visant à faciliter la relève en se basant sur l'approche adoptée par le Groupement des chefs d'entreprise du Québec

Le Groupement des chefs d'entreprise du Québec compte plus de 900 membres qui exploitent des PME dans les secteurs manufacturiers et de la distribution partout au Québec. Il a pour mission de développer l'esprit d'entraide et de favoriser l'échange d'expérience. Il permet aussi aux chefs et aux aspirants chefs de mieux réussir leur projet d'entreprise. Le Groupement offre depuis plus de dix ans des services en vue d'aider ses membres à préparer leur relève.

Par l'entremise de ses clubs d'entrepreneurs, l'organisme a acquis une expertise unique au Québec en ce qui touche la compréhension et l'accompagnement du processus de relève dans les PME. La présente mesure s'appuie sur cette expertise et prévoit, dans le cadre d'une démarche intégrée, les activités suivantes :

- La création de cinq clubs de la relève la première année et de dix autres les années suivantes, donc 25 en tout, dans les secteurs manufacturiers et de la distribution dans toutes les régions du Québec. Les clubs de la relève seront mis sur pied avec la collaboration des conseillers régionaux du MDER et des représentants de tout autre organisme qui travaillent de concert avec les chefs d'entreprise du secteur manufacturier de leur région.
- L'organisation d'un atelier de formation d'une journée.
- Un accompagnement sur mesure offert par des chefs d'entreprise qui ont réussi à assurer la relève dans leur entreprise.
- Le rassemblement annuel, d'une durée d'une journée, réunissant des spécialistes ainsi que des aspirants chefs et chefs d'entreprise engagés dans un processus de relève et venant de toutes les régions du Québec. Cette activité s'inscrira dans le prolongement du processus enclenché au sein des clubs.

> **Objectif 3**

Consulter les entrepreneurs au sujet des mesures à prendre afin de favoriser la mise en valeur de la culture entrepreneuriale et le développement de l'entrepreneuriat

Moyen 1

Mise sur pied d'un mécanisme de consultation des regroupements d'entrepreneurs

L'objectif à atteindre est de favoriser la mise en place d'un mécanisme de consultation qui permettra aux grands regroupements d'entrepreneurs de faire part de leurs suggestions concernant le développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes du Québec.

2.3 Sensibiliser les élus municipaux à l'entrepreneuriat

> Objectif 1

Favoriser l'engagement des élus municipaux à soutenir le développement de l'entrepreneuriat jeunesse

Moyen 1

Prise en considération de l'entrepreneuriat jeunesse dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des élus municipaux

Compte tenu du rôle de plus en plus actif dévolu aux municipalités en matière de développement économique et, par le fait même, à leurs élus, il est essentiel que ces derniers reconnaissent toute l'importance de la contribution de l'entrepreneuriat dans le développement local. Dans ce contexte, les municipalités ont avantage à faciliter la réalisation des projets des jeunes entrepreneurs de leur communauté dont la contribution est déterminante pour la création de la richesse sur le territoire.

Les regroupements d'élus municipaux seront sensibilisés à l'importance de faire en sorte que les programmes de perfectionnement destinés à leurs membres traitent de l'entrepreneuriat en général et de l'entrepreneuriat jeunesse en particulier. L'entrepreneuriat doit être présenté comme une variable incontournable en matière de développement socioéconomique des communautés locales et régionales.

2.4 Soutenir les actions de sensibilisation relatives à la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes

> Objectif 1

Assurer la présence sur l'ensemble du territoire québécois d'un réseau de personnes-ressources vouées à la sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse et à sa mise en valeur

Moyen 1

Création de postes d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse intégrés dans les Carrefour jeunesse-emploi du Québec (CJE)

La démarche privilégiée dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et, de ce fait, la majorité des mesures proposées exigeront la présence, sur l'ensemble du territoire québécois, de personnes-ressources entièrement vouées à la promotion de la culture entrepreneuriale. Celles-ci agiront auprès des jeunes et elles soutiendront l'action des différents acteurs qui travaillent au développement de l'entrepreneuriat jeunesse dans leur communauté.

Ces agents, qui seront invités à participer à des projets réalisés principalement en milieu scolaire, agiront à titre de relayeurs de l'information auprès des partenaires de leur milieu. Dans le prolongement de cette responsabilité, les agents sensibiliseront les différents acteurs du milieu aux avantages sociaux et économiques inhérents au développement d'une véritable culture entrepreneuriale chez les jeunes. Dans cette optique, ils susciteront l'engagement des entrepreneurs et de leur réseau, soutiendront et favoriseront l'organisation d'activités de promotion de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat jeunesse sous toutes ses formes. Ils collaboreront aussi avec des personnes-ressources et des organismes voués à l'atteinte de ces objectifs et ils les aideront à se doter de moyens pour fonctionner de façon efficace. Ces agents, qui travailleront en étroite collaboration avec les autres intervenants du milieu, contribueront à la réalisation de projets liés au développement socioéconomique de leur communauté.

Le choix des agents de sensibilisation, la définition des actions à privilégier dans l'exercice de leurs fonctions et le suivi de la réalisation de ces actions seront effectués avec le concours des partenaires dont l'apport en matière de développement de l'entrepreneuriat jeunesse est largement reconnu dans le milieu. Pour ce faire, aux représentants des CJE pourront se joindre ceux des nouveaux centres locaux de développement des municipalités régionales de comté (MRC), des chambres de commerce et des établissements d'enseignement, etc. Les collectivités pourront aussi utiliser les tables ou les réseaux existants qui regroupent déjà ces partenaires.

Trois variables importantes justifient le choix des CJE pour accueillir ces nouvelles personnes-ressources : la vocation jeunesse des carrefours, leur déploiement géographique sur l'ensemble du territoire québécois et leur mission. Rappelons que ces organismes s'adressent à tous les jeunes de 16 à 35 ans. Ils visent à la fois l'insertion sociale et l'intégration économique des jeunes adultes en vue d'améliorer leurs conditions de vie, en les accompagnant dans leur démarche pour trouver un emploi, pour retourner aux études ou pour démarrer une entreprise.

Afin d'assurer la couverture la plus complète du territoire de chacune des régions du Québec et une prestation de services adaptés à la réalité locale de chaque communauté, le nombre d'agents de sensibilisation proposé a été calculé sur la base du territoire d'appartenance. Les 75 agents seront répartis comme suit : un pour deux MRC (43); un dans chaque ville ou territoire ayant le statut de MRC, ou territoires équivalents (18); dix à Montréal et quatre à Québec.

> **Objectif 2**

Promouvoir l'entrepreneuriat collectif auprès des jeunes

Moyen 1

Promotion des activités d'éducation et de sensibilisation à la coopération et à l'économie sociale

L'éducation à la coopération auprès des jeunes occupe une grande place dans l'ensemble des composantes du mouvement coopératif québécois¹⁴. Plusieurs programmes d'éducation à la coopération ont été mis en œuvre au cours des dernières années. Mentionnons par exemple :

Ensemble vers la réussite (EVR)

EVR s'adresse aux élèves du dernier cycle du primaire et du premier cycle du secondaire. Il s'agit d'une démarche axée sur la réalisation d'un projet de classe, choisi par les élèves et dont les aspects organisationnels et financiers sont gérés de façon coopérative.

Jeune Coop

Constatant les difficultés éprouvées par les jeunes à intégrer le marché du travail, le Conseil de la coopération du Québec (CCQ) et ses partenaires ont mis sur pied Jeune Coop. Il s'agit d'un programme d'expérimentation de l'entrepreneuriat collectif. Les jeunes qui participent à ce programme en viennent ainsi à constater qu'il est possible de créer son propre emploi et de développer des entreprises saines et compétitives. Conformément à l'esprit coopératif, Jeune Coop mise sur la solidarité et l'entraide pour accroître chez les jeunes l'initiative, l'autonomie et le sens des responsabilités.

Coopérative jeunesse de service (CJS)

Concrètement, une CJS regroupe de 12 à 15 filles et garçons âgés de 14 à 17 ans. Ensemble, ils relèvent le défi de mettre sur pied leur entreprise de type coopératif afin de créer leur emploi d'été dans leur localité. Ces jeunes offrent de nombreux services à leur communauté généralement en effectuant de menus travaux (tonte de gazon, peinture, gardiennage, etc.). Ils reçoivent le soutien de deux animateurs spécialisés respectivement dans les domaines économique et social.

Au cours des dernières années, les CJS ont créé plus de 200 emplois d'été et mobilisé des centaines d'organisations locales de tous les secteurs de la vie sociale et économique de la communauté. C'est le Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail qui a introduit au Québec, en 1988, le modèle CJS.

Si le financement pour élaborer et expérimenter des programmes d'éducation à la coopération semble accessible, l'absence de ressources financières pour en assurer la mise en œuvre dans l'ensemble du Québec pose un sérieux problème et met même en péril la survie de certains d'entre eux. Les Jeune Coop, CJS et EVR en sont de bons exemples. Outre le besoin de coordonner à l'échelle nationale la promotion et la gestion des programmes, celui de mettre sur pied un réseau de personnes-ressources régionales s'avère essentiel au soutien et à la mise en œuvre des activités jeunesse en coopération. Ces dernières demeurent indispensables pour sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat collectif.

14. La Fondation pour l'éducation à la coopération canalise l'effort financier du mouvement coopératif et de ses partenaires quant au développement de l'entrepreneuriat coopératif chez les jeunes. Le Conseil de la coopération du Québec (CCQ) a la responsabilité de la conceptualisation et de la promotion de ce dossier. Les coopératives de développement régional ont le mandat principal d'aider au démarrage des nouvelles coopératives, de promouvoir la formule coopérative et de favoriser l'intercoopération en région.

Ainsi, en plus d'un responsable de la coordination nationale, 11 agents chargés de promouvoir l'entrepreneuriat collectif auprès des jeunes pourront soutenir directement les projets locaux. On retrouvera un agent dont le territoire d'intervention correspondra à celui desservi par chacune des coopératives de développement régional (CDR). Ces agents auront pour mandat de favoriser l'implantation, sur l'ensemble du territoire québécois, de programmes consacrés à la promotion de l'entrepreneuriat collectif auprès des jeunes. Leurs actions se feront dans le respect du mandat, des exigences et des particularités des organismes responsables de ces programmes. Enfin, ils verront à promouvoir les notions d'économie sociale dans le cadre de leurs actions et de leurs interventions.

Le responsable de la mise en œuvre et de la coordination de la mesure sera le Conseil de la coopération du Québec.

➤ **Axe 3**



*Fournir des stratégies efficaces,
accessibles et adaptées
aux besoins des jeunes et des futurs entrepreneurs,
pour réaliser leur projet d'entreprise*



● **Axe 3**

Les jeunes qui envisagent la carrière d'entrepreneur s'identifient davantage au modèle que leur offrent les jeunes entrepreneurs. Dans ce contexte, il est important de favoriser la réussite de ces derniers en leur fournissant les moyens de mener à bien leur projet d'entreprise. Ces moyens doivent inclure, entre autres, l'information et la formation nécessaires, à l'étape la plus critique de leur projet d'entreprise, soit celle des premières années d'existence. Des outils et des stratégies efficaces doivent être mis à la disposition des jeunes entrepreneurs en vue de l'amélioration de leurs habiletés de gestion.

3.1 Rendre accessibles une information et une formation pertinentes

> Objectif 1

Offrir, par Internet, des services d'information et de soutien aux jeunes entrepreneurs

Moyen 1

Prise en considération de la dimension « jeune entrepreneur » dans le portail de services en ligne destiné aux entreprises

Le portail de services en ligne destiné aux entreprises du MDER a pour objet de créer un centre virtuel qui regroupe, en un seul point d'accès, l'ensemble des services disponibles à l'intention des entrepreneurs. L'approche retenue rejoint la volonté du gouvernement du Québec de privilégier « le gouvernement en ligne ». L'outil semble d'autant plus intéressant qu'il devrait mener à l'étape dite « transactionnelle » qui permettra aux entrepreneurs de remplir en ligne les formulaires et autres documents liés au démarrage de leur entreprise. Ce passage « quasi obligé » en fait un outil de premier plan de diffusion de l'information aux entrepreneurs, plus particulièrement aux plus jeunes d'entre eux. La réalité et les besoins de ces derniers seront pris en considération lors de l'élaboration des stratégies de développement et de communication du portail. À cet effet, un mécanisme d'échanges ponctuels réunissant des représentants du SAJ et du MDER sera mis sur pied.

Moyen 2

Soutien au développement du Portail d'affaires pour les jeunes entrepreneurs (PAJE) des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) de Montréal

En misant sur l'interaction, par l'entremise d'un conseiller virtuel, le Portail d'affaires pour les jeunes entrepreneurs (PAJE) s'avère d'abord et avant tout une interface d'apprentissage, de soutien et de services pour entreprendre une démarche de création ou de consolidation d'entreprise. Les conseillers du SAJE enrichissent la base de connaissances du conseiller virtuel par leur expérience et leur expertise. En ajoutant de l'information et de nombreux exemples, les conseillers actualisent constamment les réponses données aux entrepreneurs et interviennent personnellement, au besoin. Il s'agit de soutenir la réalisation des dernières étapes de ce projet qui constitue une expérience pilote intéressante et dont les résultats pourront être évalués afin de déterminer, s'il y a lieu, de l'étendre à d'autres régions.

La présente mesure servira à enrichir le parcours entrepreneurial déjà implanté et les contenus de base en garantissant :

- l'optimisation d'un processus de service à la clientèle;
- la mise au point d'outils électroniques interactifs (diagnostic, formulaire, plan d'affaires);
- la création d'une offre d'apprentissage en ligne;
- l'élaboration de contenus sectoriels et spécialisés s'adressant aux jeunes (femmes, exportateurs, coopératives, autochtones, immigrants, etc.).

> **Objectif 2**

Promouvoir le réseautage d'entreprises auprès des jeunes entrepreneurs

Moyen 1

Organisation de sessions de sensibilisation au réseautage

Au cours des dernières années, la façon de gérer les entreprises s'est considérablement modifiée. Le contexte actuel nécessite un réajustement des pratiques d'affaires. Pour demeurer concurrentielle, une jeune entreprise doit être stratégique, innovatrice, flexible et réseautée. Elle doit multiplier les partenariats avec les fournisseurs, les clients, les établissements d'enseignement et les jeunes entreprises qui partagent les mêmes préoccupations qu'elle.

L'objectif général à atteindre est d'offrir aux jeunes entrepreneurs une session de formation sur le réseautage afin de les sensibiliser aux retombées très intéressantes de cette formule. Ils amélioreront ainsi la gestion de leur entreprise et, par le fait même, leurs résultats. Le réseautage y sera abordé comme une stratégie d'affaires.

Cette formation visera à sensibiliser les jeunes entrepreneurs au concept de réseautage d'entreprises, à présenter les techniques ou les outils susceptibles d'être utilisés en liaison avec cette thématique, à exposer les grandes étapes d'implantation et à souligner les avantages escomptés à l'aide d'exemples concrets. Les sessions auront une durée de trois heures et seront offertes dans toutes les régions du Québec.

L'organisation des sessions de sensibilisation au réseautage sera coordonnée par la Fondation de l'entrepreneurship et le MDER. Ces derniers pourront mettre à contribution différents organismes œuvrant aux niveaux local et régional. Ce partenariat permettra de mieux atteindre les jeunes entrepreneurs et de les inviter à s'associer à la démarche qui leur est proposée.

> **Objectif 3**

Favoriser l'amélioration des habiletés en gestion des jeunes entrepreneurs

Moyen 1

Élaboration d'une formation de courte durée offerte par le réseau public des Services aux entreprises (SAE) du Québec

Dans un contexte où les mauvaises décisions de gestion sont souvent considérées comme une des causes principales de l'échec d'un projet d'entreprise, la présente mesure consiste à organiser une formation de courte durée pour les jeunes entrepreneurs en vue de les initier aux meilleures pratiques de gestion. Rappelons que le réseau des SAE des cégeps et des commissions scolaires comprend quelque 110 services aux entreprises réparties sur le territoire québécois. Plus de 400 experts offrent aux entreprises et aux organismes des sessions de formation continue et de perfectionnement de la main-d'œuvre dans un grand nombre de secteurs d'activité.

La présente mesure qui sera coordonnée par le MEQ prévoit :

- de répertorier l'ensemble des formations de gestion offertes par le réseau des SAE et d'en assurer la diffusion, notamment dans Internet;
- d'élaborer une formation de courte durée à partir des expériences répertoriées, qui sera donnée à la clientèle des jeunes entrepreneurs des SAE. La formation s'appuiera sur une approche qui privilégie le coaching personnalisé.

Moyen 2

Initiation des jeunes entrepreneurs à l'utilisation du « Qualimètre » et aux « Outils de la qualité » du Mouvement québécois de la qualité (MQQ)

La présente mesure a pour objet de développer les habiletés des jeunes entrepreneurs en leur permettant de poser des diagnostics efficaces sur leur propre gestion et d'avoir accès à des outils de résolution de problèmes, et ce, de façon autonome. La démarche s'appuie sur deux outils de gestion reconnus : le « Qualimètre » et les « Outils de la qualité ».

Le MQQ a pour mission de promouvoir et de rendre accessibles aux organisations les meilleures pratiques d'affaires pour accroître leur performance et leur compétitivité.

Outil de diagnostic s'inspirant du référentiel international *The Malcolm Baldrige National Quality Award*, le « Qualimètre » aide une organisation à scruter tous les aspects de sa gestion et à évaluer ainsi sa performance globale tant du point de vue de ses orientations et de ses méthodes de gestion que de ses résultats.

Les « Outils de la qualité » sont utiles aux entrepreneurs qui veulent résoudre différents problèmes : leadership, gestion de l'information, planification stratégique, ressources humaines, gestion des processus, résultats de l'organisation, satisfaction de la clientèle, etc. Un complément d'information plus spécialisée est accessible dans Internet.

La mesure prévoit l'élaboration d'un plan de formation en deux volets. Le premier volet vise à initier les jeunes entrepreneurs au « Qualimètre » en vue de poser un diagnostic complet et de cerner rapidement les points forts et les éléments de leur organisation et de leur gestion à améliorer.

Le deuxième volet du plan leur permettra de se familiariser avec les « Outils de la qualité » à l'aide d'exemples concrets provenant de leur propre réalité. Afin de rejoindre les jeunes entrepreneurs, le MQQ s'associera aux organismes de soutien aux entreprises et aux entrepreneurs.

Pour assurer la pérennité de la formation offerte, la mesure prévoit aussi la formation d'agents de suivi, dont le rôle consistera à accompagner les jeunes entrepreneurs.

3.2 Favoriser le transfert d'expertise comme stratégie à privilégier

> Objectif 1

Promouvoir la pratique du mentorat

Moyen 1

Stabilisation et renforcement du programme de parrainage de la Fondation de l'entrepreneurship

La pratique mentorale s'inspire d'une démarche qui a permis, tout au long de l'histoire, de transmettre les connaissances d'un individu à un autre ou d'une génération à une autre. Le mentorat s'inscrit parmi les meilleures stratégies susceptibles de favoriser, chez les jeunes, l'intégration de savoir dits « informels » qui constituent ce qui s'appelle l'expérience. D'ailleurs, les quelque 200 jeunes entrepreneurs consultés lors du Colloque annuel de la Fondation de l'entrepreneurship, en février 2003, ont clairement exprimé qu'il fallait « développer et appuyer diverses formes d'accompagnement telles que le mentorat, le parrainage et le coaching ».

Créé en juillet 2000, le réseau de parrainage de la Fondation de l'entrepreneurship est constitué de cellules locales de mentors (parrains), encadrées et soutenues par des organismes accrédités.

Il comprend actuellement une cinquantaine de cellules locales. Il a à son actif près de 500 parrainages. Les mentors ont été recrutés dans 16 régions du Québec. En plus des organismes participants, le réseau compte sur l'appui indéfectible de nombreux bénévoles, parmi lesquels sont sélectionnés des mentors. Bien que les résultats obtenus soient encourageants, un certain essoufflement est noté. Les cellules qui réussissent le mieux ont à leur service un coordonnateur à temps plein. Comme certains partenaires locaux n'ont pas les ressources financières suffisantes pour consacrer assez de temps à cette activité, ils n'obtiennent pas les effets escomptés et ne parviennent pas à utiliser le plein potentiel du milieu. Il faut aussi mentionner que la fin des activités du Fonds Jeunesse Québec (FJQ), dont a profité jusqu'à maintenant le programme, remet en question sa pérennité.

Dans ce contexte, il est suggéré de maintenir, à travers le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, l'aide accordée par le FJQ au programme de parrainage de la Fondation de l'entrepreneurship, et de fournir aux cellules accréditées un soutien en vue d'assurer la coordination et la réalisation d'activités auprès des jeunes entrepreneurs.

3.3 Mettre à contribution le réseau québécois du crédit communautaire

> Objectif 1

Soutenir des projets de microcrédit de jeunes entrepreneurs

Moyen 1

Offre d'une aide technique spécialisée pour réaliser des projets de microcrédit

Les organismes de crédit communautaire se donnent pour objectif, de façon générale, de développer le potentiel économique et humain de leur collectivité. Ils offrent un accès au crédit et une aide technique appropriée aux populations appauvries dans le but de réaliser des projets viables qui répondent aux besoins économiques et sociaux de leur communauté.

Le crédit communautaire s'adresse en priorité aux personnes à faible revenu et de condition souvent modeste qui sont généralement exclues des réseaux habituels de financement. Il peut aussi soutenir les projets de coopératives ou d'organismes à but non lucratif qui ont un accès limité aux sources de financement conventionnelles pour démarrer ou consolider une entreprise. Dans la majorité des cas, il est clairement établi que, sans la contribution des organismes de crédit communautaire au montage financier de ces projets, ces derniers ne pourraient se réaliser.

La nature de la clientèle desservie par les organismes du crédit communautaire exige un encadrement et un suivi serrés qui se manifestent à toutes les étapes de la réalisation du projet. Dans la majorité des régions, le Québec a acquis dans le domaine une expertise reconnue par la plupart des organismes de développement économique. Un taux de recouvrement qui atteint plus de 90 % en témoigne.

La présente mesure prévoit que le soutien nécessaire sera apporté à des jeunes pour la mise en œuvre de quelque 150 projets annuels. Elle sera mise en application par l'intermédiaire du Réseau québécois du crédit communautaire qui regroupe la plupart des organismes à but non lucratif qui travaillent dans le secteur du crédit communautaire. Dans le bassin des clientèles desservies par ces organismes, ce sont les jeunes qui bénéficieront d'un accompagnement soutenu et d'une aide technique appropriée pour réaliser leur projet. L'accompagnement qui consiste en des rencontres individuelles avec les entrepreneurs est conçu sur mesure et adapté aux besoins exprimés selon la phase de réalisation de leur projet d'entreprise et les problèmes éprouvés par ces derniers.

La réalisation des mesures du plan d'action triennal



> Le suivi du plan d'action triennal

Le SAJ assumera la coordination de la réalisation du plan d'action triennal.

La mise en œuvre de la majorité des mesures du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse sera confiée à un partenaire dans le cadre d'une entente à convenir avec le SAJ.

La démarche répond à un souci d'efficacité et correspond à la volonté gouvernementale de favoriser la mise à contribution de partenaires déjà engagés dans le développement socioéconomique du Québec et de ses régions.

Un comité, formé des représentants du SAJ, du MEQ et du MDER, sera chargé de s'assurer du suivi de la mise en œuvre de chacune des mesures et de leur réalisation. Le SAJ assumera la coordination et la responsabilité gouvernementale du comité.

Le SAJ prendra, en outre, tous les moyens nécessaires à l'évaluation de la démarche en regard d'indicateurs qui seront précisés au préalable.

Le SAJ pourra compter sur l'appui d'un comité-conseil afin de profiter de ses recommandations et de ses suggestions tout au long de l'opération.

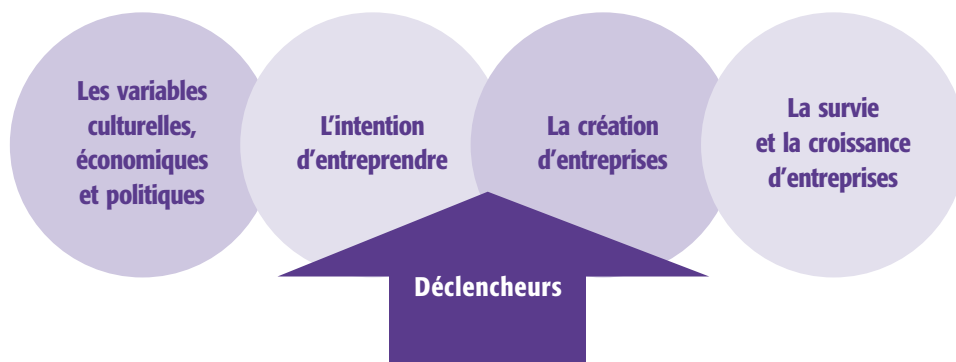
Un rapport final faisant état des réalisations et des résultats obtenus sera déposé au premier ministre, à la fin de la troisième année.

> Mesurer l'entrepreneuriat jeunesse

Dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, il faudra s'assurer de disposer des moyens afin de suivre l'évolution des résultats obtenus. Bien que les gains en matière d'entrepreneuriat soient souvent très difficiles à mesurer, notamment en ce qui a trait aux éléments de culture, certains indicateurs seront identifiés. Ils permettront d'apprécier l'effet à moyen et à long terme des mesures proposées. L'interprétation des données devra toutefois être faite en tenant compte des éléments structurels et conjoncturels qui peuvent en tout temps influencer sur les résultats.

Les indicateurs retenus s'appliqueront à chacune des étapes du processus de création d'une entreprise afin que s'en dégage une perspective d'ensemble de l'entrepreneuriat jeunesse au Québec.

> Le schéma¹⁵ ci-dessous illustre le processus.



Toutefois, il va sans dire que les indicateurs se rapportant plus particulièrement aux variables culturelles et à l'intention d'entreprendre seront privilégiés dans le contexte où l'objectif de la démarche vise le développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes.

Compte tenu qu'un nombre important de mesures du plan d'action triennal visent les élèves, on mesurera l'efficacité et les effets réels des actions de sensibilisation sur ces jeunes. À cette fin, un sondage effectué auprès de ceux-ci permettra de connaître leur perception et leur attitude à l'égard de l'entrepreneuriat et d'en estimer les variations au cours de la période visée. Cet outil aidera à évaluer le taux de pénétration des mesures appliquées en milieu scolaire. Il constituera également un mode d'évaluation des résultats obtenus.

15. Schéma conçu par Nathaly RIVERIN, chercheure à la Chaire d'entrepreneurship Maclean Hunter de HEC Montréal et chargée de l'étude du GEM pour le Canada.

Défi de l'entrepreneuriat jeunesse		
Répartition budgétaire		
1. RECONNAÎTRE L'ÉCOLE COMME UN ÉLÉMENT ESSENTIEL AU RENFORCEMENT DE LA CULTURE ENTREPRENEURIALE		
Objectifs	Moyens	2004-2006
Concevoir et diffuser, dans le cadre des programmes scolaires du primaire, du secondaire et du collégial, des outils de sensibilisation à l'entrepreneuriat	Conception d'activités pédagogiques adaptées à l'enseignement primaire, secondaire et collégial	660 000 \$
	Renforcement de la mesure de sensibilisation à l'entrepreneurship du MEQ	120 000 \$
	Développement du Réseau québécois des écoles microentreprises environnementales	470 000 \$
Offrir aux jeunes du secondaire un programme professionnel en entrepreneuriat	Instauration d'un programme Entrepreneuriat-Études	300 000 \$
Sensibiliser le personnel enseignant et les établissements d'enseignement à l'avantage de mettre à contribution les entrepreneurs lors d'activités scolaires	Conception et diffusion d'un outil de promotion favorisant le développement du partenariat enseignants-entrepreneurs	70 000 \$
Sensibiliser à l'entrepreneuriat les futurs enseignants et conseillers en orientation	Intégration de l'entrepreneuriat au programme de formation des maîtres et des conseillers en orientation	
Repérer et diffuser les formules éprouvées favorisant l'émergence des valeurs, des attitudes et des compétences entrepreneuriales chez les jeunes	Organisation d'un colloque annuel regroupant les intervenants en entrepreneuriat jeunesse des milieux scolaire et parascolaire	105 000 \$
	Soutien à l'organisation des Rendez-vous de la Francophonie en entrepreneuriat	135 000 \$
Mettre l'université à contribution afin de promouvoir la culture entrepreneuriale et l'entrepreneuriat auprès des jeunes	Soutien de projets de recherche se rapportant à la mise en valeur de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat auprès des jeunes	900 000 \$
Consolider l'action des réseaux voués à la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes lors d'activités parascolaires	Stabilisation du financement et renforcement de certaines activités liées à la promotion de la culture entrepreneuriale	1 620 000 \$
	Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec Concours québécois en entrepreneurship Jeunes Entreprises du Québec	
SOUS-TOTAL		4 380 000 \$

Défi de l'entrepreneuriat jeunesse		
Répartition budgétaire		
2. CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'ÉMERGENCE D'UNE VÉRITABLE CULTURE ENTREPRENEURIALE CHEZ LES JEUNES		
2.1 SUSCITER L'ENGAGEMENT DU RÉSEAU AFFECTIF		
<i>Objectifs</i>	<i>Moyens</i>	<i>2004-2006</i>
Conscientiser les proches, plus particulièrement la famille, à l'importance de faciliter l'émergence de la culture entrepreneuriale	Sensibilisation des parents à l'entrepreneuriat	132 000 \$
SOUS-TOTAL		132 000 \$
2.2 ASSURER LA MISE À CONTRIBUTION DES ENTREPRENEURS ET DES ENTREPRISES		
Favoriser le rapprochement de l'entrepreneur et de l'école	Incitation des entrepreneurs à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes	
Encourager les entrepreneurs, notamment les propriétaires d'entreprise familiale, à planifier la relève	Soutien de la démarche intégrée visant à faciliter la relève en se basant sur l'approche adoptée par le Groupement des chefs d'entreprise du Québec	480 000 \$
Consulter les entrepreneurs au sujet des mesures à prendre afin de favoriser la mise en valeur de la culture entrepreneuriale et le développement de l'entrepreneuriat	Mise sur pied d'un mécanisme de consultation des regroupements d'entrepreneurs	
SOUS-TOTAL		480 000 \$
2.3 SENSIBILISER LES ÉLUS MUNICIPAUX À L'ENTREPRENEURIAT		
Favoriser l'engagement des élus municipaux à soutenir le développement de l'entrepreneuriat jeunesse	Prise en considération de l'entrepreneuriat jeunesse dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des élus municipaux	
SOUS-TOTAL		
2.4 SOUTENIR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION RELATIVES À LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT AUPRÈS DES JEUNES		
Assurer la présence sur l'ensemble du territoire québécois d'un réseau de personnes-ressources vouées à la sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse et à sa mise en valeur	Création de postes d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse intégrés dans les Carrefour jeunesse-emploi du Québec (CJE)	11 490 000 \$
Promouvoir l'entrepreneuriat collectif auprès des jeunes	Promotion des activités d'éducation et de sensibilisation à la coopération et à l'économie sociale	1 830 000 \$
SOUS-TOTAL		13 320 000 \$

Défi de l'entrepreneuriat jeunesse		
Répartition budgétaire		
3. FOURNIR DES STRATÉGIES EFFICACES, ACCESSIBLES ET ADAPTÉES AUX BESOINS DES JEUNES ET DES FUTURS ENTREPRENEURS POUR RÉALISER LEUR PROJET D'ENTREPRISE		
3.1 RENDRE ACCESSIBLES UNE INFORMATION ET UNE FORMATION PERTINENTES		
<i>Objectifs</i>	<i>Moyens</i>	<i>2004-2006</i>
Offrir, par Internet, des services d'information et de soutien aux jeunes entrepreneurs	Prise en considération de la dimension «jeune entrepreneur» dans le portail de services en ligne destiné aux entreprises	
	Soutien à la mise en œuvre du Portail d'affaires pour les jeunes entrepreneurs (PAJE) des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) de Montréal	300 000 \$
Promouvoir le réseautage d'entreprises auprès des jeunes entrepreneurs	Organisation de sessions de sensibilisation au réseautage	170 000 \$
Favoriser l'amélioration des habiletés en gestion des jeunes entrepreneurs	Élaboration d'une formation de courte durée offerte par le réseau public des Services aux entreprises (SAE) du Québec	77 000 \$
	Initiation des jeunes entrepreneurs à l'utilisation du «Qualimètre» et aux «Outils de la qualité» du Mouvement québécois de la qualité	468 000 \$
SOUS-TOTAL		1 015 000 \$
3.2 FAVORISER LE TRANSFERT D'EXPERTISE COMME STRATÉGIE À PRIVILÉGIER		
Promouvoir la pratique du mentorat	Stabilisation et renforcement du programme de parrainage de la Fondation de l'entrepreneurship	630 000 \$
SOUS-TOTAL		630 000 \$
3.3 METTRE À CONTRIBUTION LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE		
Soutenir des projets de microcrédit de jeunes entrepreneurs	Offre d'une aide technique spécialisée pour la réalisation des projets jeunes de microcrédit	1 012 500 \$
SOUS-TOTAL		1 012 500 \$
TOTAL		20 969 500 \$

2004	2005	2006	Total
7 124 500 \$	6 992 500 \$	6 852 500 \$	20 969 500 \$

